

## Réunion de l'Association internationale des fonctionnaires du travail

Lors de la réunion annuelle de l'Association internationale des fonctionnaires du travail à Montréal, le 21 juillet dernier, le ministre du Travail du Canada, M. John Munro, a élaboré la position du gouvernement canadien sur les relations dans les milieux de travail. Il a parlé aussi de la pratique des relations industrielles et de la question du tripartisme au Canada. Voici quelques extraits du discours prononcé lors de cette réunion:

\* \* \* \*

De nos jours, nous avons tous conscience des pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les gouvernements et plus particulièrement sur les administrations du travail, pour freiner ou du moins modérer certains des abus les plus flagrants dans le cadre des relations ouvrières-patronales. En effet, l'administration du travail traverse une période troublée; on met en question les possibilités et les pratiques présentes et passées; on nous incite à réagir, à innover et à nous adapter à de nouveaux facteurs, de nouvelles situations et de nouveaux espoirs.

\* \* \* \*

Parce qu'elle a accumulé des connaissances et une expérience sans égales, l'Association internationale des fonctionnaires du travail est un instrument inestimable aux fins de la discussion de tous ces problèmes et de beaucoup d'autres qui se posent aux travailleurs, au patronat et au gouvernement; en plus de favoriser la discussion des problèmes, elle saura, nous l'espérons, prendre l'initiative de les résoudre.

\* \* \* \*

### Scène canadienne

Je m'en tiendrai à la scène canadienne en vous entretenant sur tout de la pratique des relations industrielles et de la question du tripartisme. Tout d'abord, il conviendrait peut-être de mentionner quelques éléments de base qui influent sur la situation au Canada, notamment notre situation quant aux diverses sphères de compétence.

Tout comme les États-Unis, le Canada est un État fédéral. Son gouvernement a autorité dans les domaines qui intéressent le pays tout entier. Les provinces ont compétence quand il s'agit d'affaires municipales, régionales ou de droits civils. Il est intéressant de noter que, contrairement à ce que prévoit la constitution américaine, les pouvoirs non mentionnés explicite-

ment dans l'Acte, — c'est-à-dire les pouvoirs résiduels — sont du ressort du gouvernement fédéral en vertu d'une clause intitulée: "paix, ordre et bon gouvernement".

Bien que les tribunaux aient attribué l'essentiel des relations de travail aux provinces, les associant à la propriété et aux droits civils, le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer les relations de travail dans les entreprises ou ouvrages tels le transport inter-provincial ou international aérien, ferroviaire et routier, les systèmes de téléphones, de télégraphes et de câbles, les pipe-lines, les canaux, les transbordeurs, les tunnels et les ponts, le transport maritime et le débardage, la radiodiffusion, les banques, et certaines entreprises déclarées être à l'avantage général du Canada, dont les élévateurs à grain, l'extraction et le traitement de l'uranium et les minorités.

Pour citer des chiffres, disons que nous employons, dans le domaine relevant de l'autorité fédérale, quelque 30,000 personnes ou environ 5 pour cent de l'effectif total de la main-d'oeuvre au Canada. Les provinces, pour leur part, régissent environ neuf millions de travailleurs. Comme je l'ai mentionné, tout autre emploi est du ressort de la province ou du territoire où il se trouve. Donc, dans tout le Canada il y a l'administration fédérale, dix administrations provinciales et deux administrations territoriales. Les fonctionnaires fédéraux constituent un groupe à part et sont réglementés par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

La tendance générale des relations du travail est à peu près la même au niveau de toutes les administrations. Même si un tiers seulement de la population active est représenté par des syndicats, nous n'ignorons pas que la négociation collective a un effet sur les salaires et sur les conditions de travail d'une proportion beaucoup plus grande.

Bien que les négociations collectives soient considérées comme un élément indispensable à une société qui se veut libre et démocratique, de plus en plus de gens s'inquiètent dernièrement des difficultés que connaît le processus de négociation collective et de la période de crise dans laquelle est entré notre système de relations industrielles en général.

\* \* \* \*

### Triple aspect

Il y a eu un accroissement incontestable du désordre dans le secteur industriel de presque toutes les sociétés industrialisées. Les conflits du travail sont souvent considérés comme le simple reflet du bouleversement économique et social causé par l'inflation. Ce serait certainement folie de nier le rôle important que joue l'inflation dans les efforts déployés par certains groupes en vue de protéger leurs gains accumulés au cours des années contre la diminution du pouvoir d'achat et dans les efforts déployés par d'autres en vue de maintenir et même d'augmenter leur part du revenu national.

Il serait également faux de croire qu'une fois l'inflation réprimée un retour à la normale se produira aussitôt. D'autres facteurs entrent en ligne de compte.

En effet, le Canada fait face à beaucoup d'autres problèmes qui influenceront largement sur l'avenir des relations industrielles. Le secteur tertiaire, par exemple, connaît une importante vague de conflits et d'éclatements qui se font de plus en plus nombreux et nuisibles. Il faut se demander si les idées et les techniques traditionnelles conçues pour les besoins précis des relations industrielles dans le secteur privé peuvent s'appliquer aux secteurs public et parapublic. Des changements importants se produisent dans la structure du monde des affaires et de l'industrie. Les aspirations des jeunes qui entrent sur le marché du travail sont élevées....

La tâche à accomplir revêt donc un triple aspect: d'abord, améliorer la marche et les résultats de la négociation collective; atteindre les niveaux requis de productivité et d'efficacité et enrichir le milieu du travail par une meilleure utilisation des gens.

### Problèmes et solutions

Nous nous trouvons, de fait, en pré-